



ISSN 1951-6088

ISSN en ligne 2260-653X

L'enseignement/apprentissage du lexique français des affaires dans son environnement discursif

Janka Priesolová

Université d'Économie de Prague, République tchèque
priesolo@vse.cz

Reçu le 03-04-2018 / Évalué le 25-05-2018 / Accepté le 06-07-2018

Résumé

Le développement de la compétence communicative en français des affaires des étudiants tchèques en économie est lié avant tout à l'acquisition de la compétence lexicale productive permettant une communication efficace. Lors du processus d'apprentissage une attention particulière est portée notamment au fonctionnement des mots clés dans le discours professionnel et à la bonne maîtrise de leurs possibilités combinatoires typiques notamment au sein de combinaisons syntagmatiques privilégiées (collocations) faisant partie du lexique spécialisé et reflétant des spécificités linguistiques et socioprofessionnelles. L'accent est mis aussi sur les aspects contrastifs. Après avoir analysé différents types de collocations lexicales en français des affaires, nous signalons les problèmes des interférences linguistiques et interculturelles entre le français et le tchèque de spécialité.

Mots-clés : français des affaires, compétence lexicale, collocations terminologiques, contexte discursif, interférences lexicales

Teaching and acquiring of economic and business French terminology in a context of a discourse

Abstract

Development of communicative competence in business French among Czech students is connected with acquisition of productive lexical competence enabling students to communicate efficiently in business environment. During teaching and acquiring the language attention is paid not only to key words and concepts of a professional business discourse, but also to mastering their typical combinations (collocations) which form an integral part of professional lexicology and also reflect specific linguistic and social and professional features. Attention is also paid to contrastive aspects. The paper analyses different types of lexical collocations in economic French and studies also issues of language and intercultural interference between French and Czech.

Keywords: economic French, lexical competence, terminological collocations, discursive context, lexical interferences

L'enseignement du français de spécialité (à objectifs spécifiques ou à objectifs universitaires) aux étudiants tchèques en économie a pour but de les familiariser avec les structures lexicales, syntaxiques et stylistiques spécifiques du discours économique et de celui des affaires au niveau réceptif et productif afin d'élargir leurs compétences en communication professionnelle (aussi bien à l'écrit qu'à l'oral), nécessaires non seulement à une meilleure mobilité universitaire, mais surtout à une meilleure intégration des futurs diplômés sur le marché du travail international (entreprises, institutions, recherche). Avec l'acquisition de nouvelles structures lexicales et phraséologiques qui sont pourtant très étroitement liées aux possibilités morphosyntaxiques et combinatoires de la langue étudiée, les étudiants se familiarisent aussi avec les similitudes et différences aux niveaux professionnel et institutionnel des deux pays (en économie et dans le monde des affaires) ce qui renforce aussi l'approche interculturelle franco-tchèque. Notre objectif est de développer avant tout la compétence lexicale permettant une communication efficace. Nous nous appuyons sur les théories de la « communication sur objectifs spécifiques » (Binon, 2000b : 618, 625 ; Lerat, 1995) et celles de la lexicographie communicative (Cabré, 2009 ; Mel'čuk, 1993) qui ne s'intéressent pas seulement à la recherche des équivalents, mais accentuent la perspective communicative de l'enseignement destiné à ceux qui veulent apprendre une langue étrangère avec des implications socioculturelles et interculturelles.

Notre contribution est centrée sur l'enseignement / apprentissage du lexique spécialisé au niveau communicatif avec l'accent mis sur le rôle clé des collocations terminologiques. Après avoir analysé différents types de collocations dans la langue des spécialistes et la pratique courante des affaires, nous voulons attirer l'attention sur les aspects contrastifs et surtout sur les interférences lexicales et sémantiques entre le français et le tchèque (avec des structures notionnelles et connotations socio-économiques différentes) tout en soulignant le rôle des dictionnaires pédagogiques. Les exemples sont tirés des dictionnaires et de la presse spécialisés ainsi que de la recherche et de la pratique pédagogique personnelle.

1. Le lexique du français des affaires et l'enseignement du vocabulaire spécialisé

Le lexique du français des affaires est très hétérogène. En font partie non seulement les termes spécialisés au sens étroit du terme - lexies simples ou complexes (i), mais aussi les mots du vocabulaire général dans certaines combinaisons syntagmatiques figées (ii), souvent avec un sens figuré qui sert à renforcer ou bien à affaiblir l'expressivité des désignations choisies (iii) :

- (i) *crédit, impôt, chômage, dividende, croissance, contrat de travail, PIB, chiffre d'affaires,*
- (ii) *exercice comptable/fiscal, livre comptable, murs commerciaux, conditions de vente,*
- (iii) *fourchette des prix, assiette de l'impôt, coupes budgétaires, demandeur d'emploi = chômeur, remercier qn = licencier, lancer un produit sur le marché (promouvoir), etc.*

L'enseignement/apprentissage du vocabulaire spécialisé comprend donc non seulement la compréhension du sens des mots (identification des référents - objets du monde ou des concepts qui sont désignés par les mots), mais aussi la bonne maîtrise du fonctionnement de ces mots dans le discours professionnel, ce qui n'est pas toujours évident surtout pour un apprenant étranger. Chaque unité lexicale est déterminée par l'ensemble de ses rapports paradigmatiques (dérivations, synonymie, antonymie) et syntagmatiques (groupements syntagmatiques plus ou moins lexicalisés ou collocations). Il est important de connaître les possibilités combinatoires des termes avec d'autres mots au niveau syntagmatique qui en précisent ou bien modifient le sens¹ et d'acquérir les termes clés dans leurs structures linguistiques typiques, le plus souvent au sein des champs notionnels d'un domaine professionnel donné. Prenons l'exemple du terme *contrat* : on peut distinguer différents types de contrats (*commercial, de travail, d'assurance, de maintenance, de sous-traitance, à court terme...*), différents verbes associés au terme (*négoçier, signer, résilier, rompre, renouveler, ... un contrat*), ou bien le champ notionnel avec ses synonymes (*convention, accord, avenant, clause*), éventuellement un microsystème composé de ses dérivations (*contractuel, contractant, contracter*).

1.1. Groupements syntagmatiques et collocations

Les combinaisons syntagmatiques privilégiées des unités lexicales (souvent polysémiques dont au moins une signification est spécialisée), appelées collocations, font partie intégrante du vocabulaire et jouent un rôle clé dans la construction d'un discours spécialisé (Mel'čuk 1993 : 111). Elles sont situées entre les associations syntagmatiques libres de mots et les locutions figées (entièrement lexicalisées telles que *porter atteinte, donner congé, prendre effet, mettre fin, tirer profit, prêter attention, etc.*), tout en représentant des difficultés majeures pour des apprenants non francophones dans leur acquisition de la langue, contrairement aux locuteurs natifs, pour lesquels ces emplois dans la communication authentique sont naturels.

Une collocation est constituée de deux parties : d'une base (p.ex. substantif, choisi librement) et d'un collocatif (p.ex. verbe ou adjectif) qui attribue un sens spécifique à l'expression (Dechamps, 2015). Le critère morphosyntaxique est complété par le critère lexicosémantique qui concerne la combinabilité sémantique entre les deux parties d'une collocation donnée. Dans la langue des affaires on peut trouver différents types de collocations, depuis les collocations ouvertes (associations libres, contrôlées - *acquérir des expériences, accueillir des clients, dépasser les obstacles*) jusqu'aux collocations plus ou moins fermées ou lexicalisées avec des possibilités combinatoires limitées que nous allons analyser par la suite.

Font partie de ces collocations (à base verbale ou nominale) non seulement les termes dans leurs combinaisons syntagmatiques privilégiées, mais aussi les mots familiers (souvent polysémiques) dans des combinaisons nouvelles avec différents degrés de fixité et d'idiomaticité terminologique : *Enrichir et élargir son vocabulaire ne veut pas dire seulement apprendre des mots nouveaux, mais cela implique également apprendre des mots familiers dans des combinaisons nouvelles* (Binon, Verlinde, 2003 : 16).

1.2. Collocations terminologiques

Les collocatifs se combinent de façon obligatoire ou privilégiée avec une base pour former une unité sémantiquement homogène. Dans le cas des collocations fermées (exprimant un concept), leurs deux parties constitutives ne sont pas librement substituables et on ne peut pas non plus les remplacer par d'autres synonymes sans modifier le sens de la construction ou bien sans attribuer à celui-ci des connotations stylistiques particulières :

soutenir un candidat - promouvoir la vente - développer la recherche
conclure un marché/un accord - contracter une assurance/ un emprunt -
engager un pari
revenus primaires/secondaires - recettes fiscales
grands travaux (d'autoroutes) - gros travaux (« pénibles »)

Dans les cas où cette association syntagmatique a un caractère moins figé (collocations semi-figées, d'après Dechamps, 2004), une certaine permutation avec des quasi-synonymes est possible. En effet, certains collocatifs peuvent accepter des synonymes (mots sémantiquement proches), mais leur permutation n'est pas possible dans tous leurs emplois, seulement dans des contextes bien précis. Il ne s'agit donc pas de synonymie parfaite, seulement de synonymie occurrentielle (la dénotation globale des termes n'étant pas identique) :

accorder / consentir / octroyer un crédit, un délai, une remise, mais seulement accorder une faveur (octroyer = vieillir) ;
régler / acquitter / payer / honorer une facture, mais seulement régler un compte, éventuellement régler ses comptes dans le sens figuré ;
réaliser / dégager / générer des profits, des bénéfices, mais distribuer des bénéfices et tirer profit (avoir un avantage non seulement financier), mettre à profit (valoriser) ;
clôre / clôturer une séance, mais clôre un marché, clôturer un compte ;
enregistrer / afficher un bénéfice, une perte, mais seulement accuser une perte ;

Par ailleurs, ces « synonymes » peuvent refléter différentes nuances stylistiques ou sémantiques :

- a) Type de discours (spécialisé ou courant, avec d'autres types de connotations sur les axes diachronique ou géographique : *décliner / refuser une invitation ; avancer / émettre une hypothèse ; creuser / augmenter un déficit ; accorder / octroyer (vieilli) un crédit ; observer (vieilli) / respecter une règle ; pré-traité (France) - prépension (Belgique)*
- b) Rapports d'hyponymie et d'hyponymie avec des verbes sémantiquement neutres ou à contenu sémantique plus large et des verbes spécialisés, sémantiquement plus marqués :
avoir - détenir des actions, des parts de marché / bénéficier d'un avantage / jouir d'une renommée / assumer la responsabilité / connaître une progression / exercer une influence ; être titulaire d'un diplôme, d'un compte, mais être propriétaire d'un immeuble et être détenteur d'actions ;
faire - effectuer des recherches / rédiger, établir un rapport / dresser un inventaire / commettre une erreur, un crime / exécuter des plans / déployer des efforts / passer un entretien d'embauche ;
prendre - contracter une assurance ;
mettre - apposer la signature, déposer de l'argent sur le compte
- c) Dans certains cas, la substitution par un verbe apparemment synonyme peut provoquer des glissements sémantiques surtout dans la communication juridique (parasynonymie) :
accepter (x refuser une proposition) - adopter (x rejeter) une loi / voter une loi (elle peut être votée sans être adoptée) ; ratifier un traité, un contrat, un acte (= valider, confirmer dans la forme requise) - approuver (tenir pour acceptable), etc.
bénéficier d'avantages fiscaux, de droits, de privilèges (sans le

chercher) - *profiter de la vie, des vacances, à quelqu'un* (de manière consciente); *demander le chemin, l'adresse, l'addition, un conseil*, - *solliciter une faveur, un emploi, un congé* (avec plus d'insistance).

1.3. Vocabulaire des fluctuations

En dehors des collocations terminologiques au sens propre du terme dans un domaine précis, le discours des affaires est riche aussi en collocations construites à partir de verbes transdisciplinaires, faisant partie du « vocabulaire général d'orientation scientifique (VGOS)² » de faible spécificité et de grande diversité d'emploi. Il s'agit notamment du vocabulaire des fluctuations qui est très fréquent dans le discours économique et dont la combinatoire avec les termes économiques ne correspond pas toujours aux tendances générales d'emploi. Verlinde (1997) a comparé dans son analyse du vocabulaire des fluctuations dans le discours économique 18 verbes et substantifs ayant le sens d'« augmentation » et de « diminution » (dans 5884 occurrences apparues dans un corpus d'un million de mots tirés des journaux français et belges).

Certaines nominalisations étaient plus fréquentes que les verbes correspondants : *croissance, hausse, baisse* étaient majoritaires devant les substantifs *progression, régression, augmentation* et les verbes *accroître, augmenter, diminuer, progresser, réduire, régresser*. De plus, même dans le cas des quasi-synonymes, leur combinatoire n'est pas libre. Tout au contraire, on peut constater des disparités d'emplois avec une combinatoire préférentielle : *croissance du PIB, augmentation du capital/ des exportations; hausse/baisse des prix*, mais *augment-/dimin-/ + mots indiquant part, volume, nombre ; rédu- + dépenses, impôt, déficit*.

Nous pouvons également remarquer qu'à côté des verbes neutres à contenu sémantique plus large tels que *accroître, augmenter*, on peut trouver en français des affaires des verbes de fluctuations plus spécialisés même avec un sens figuré : *développer (la production), redresser (les bénéfiques), creuser le déficit/ le solde; donner un coup de pouce à la croissance, connaître un boom/un essor, les dépenses de santé se sont envolées, les effectifs des fonctionnaires ont enflé, les prestations n'ont cessé de grimper, flambée des prix/des cours de pétrole, majoration des droits d'accises, valse des étiquettes, etc.*

2. Enseignement/apprentissage du lexique dans une approche contrastive

Chaque langue a ses propres tournures de phrases qui ont leur raison d'être pour permettre une communication efficace et sans ambiguïtés. En dehors des difficultés purement linguistiques, les langues de spécialité reflètent aussi des pratiques professionnelles et un environnement culturel qui peuvent différer d'un pays à l'autre :

« *chaque langue est un instrument social de communication, le produit original d'une culture, d'une mentalité et d'un milieu nécessairement uniques* » (Gémar, 1979 : 35). Étant donné les spécificités linguistiques et socioculturelles des langues étudiées, l'approche contrastive peut nous aider à comprendre cette complexité des discours spécialisés. D'un autre côté, la langue maternelle (ou une langue étrangère plus forte, telle que l'anglais) peut exercer une influence négative sur la langue seconde sous forme d'interférences sémantiques, syntaxiques, formelles, provoquant des erreurs de sens ou de distribution, ainsi que des problèmes de confusion entre le discours spécialisé et celui de vulgarisation.

2.1. Spécificités linguistiques et socioprofessionnelles.

L'acquisition du lexique spécialisé n'est pas réduite à la terminologie au sens étroit du terme³, mais s'étend aussi à l'acquisition de mots clés dans leurs collocations lexicales préférentielles, déterminées par le contexte linguistique et socio-culturel. Celles-ci reflètent non seulement une combinatoire lexicale (*fabriquer des vêtements, construire des avions*), mais aussi une combinatoire syntaxique (distributionnelle) et actantielles⁴ de la structure prédicative.

activité, emploi, effectif, travailleur salarié(e) (lié au type de travail) / *revenu, charges, négociations, revendications, cotisations salarial(es)* (lié à la personne qui reçoit de l'argent en compensation du travail)

voter- adopter- promulguer une loi renvoient à des phases différentes de la création d'une loi réalisées par des acteurs déterminés : *adopter ou voter une loi* (parlement) / *promulguer une loi* (Président de la République); *projet de loi* (gouvernement) / *proposition de loi* (députés); *licencier* (employeur) - *démisionner* (salarié); *offre d'emploi* (employeur) - *offre de travail* (salarié); *Les cotisations sociales* sont prélevées par l'État et *payées / versées* par des salariés ou entreprises ; en revanche, les salariés peuvent *toucher / recevoir* des *prestations sociales*, les entreprises touchent des *subventions*.

2.2. Confusions et interférences sémantiques et formelles (interlinguales et intralinguales)

Une connaissance insuffisante des structures linguistiques (morphosyntaxiques) et logico-sémantiques de la langue étudiée ainsi que de la réalité socioprofessionnelle donnée peut avoir pour conséquence un transfert automatique des structures formelles, grammaticales, sémantiques et stylistiques de la langue maternelle vers la langue étrangère étudiée (avec différentes interférences et faux amis).

En effet, même des termes (désignants) similaires n'ont pas forcément des dénnotations identiques dans les deux langues (faux amis entiers ou partiels). Les termes respectifs peuvent avoir un sens plus large (neutre) ou plus spécialisé (*conjoncture* > *konjunktúra*, *commission* > *komise*, *manifestation* > *manifestace*, ...) ou bien tout à fait différent (*honoraires*, *cadre*, *fonctionnaire*, *promotion*). D'autre part, certains concepts ne sont même pas formalisés dans l'autre langue par un terme concret : *effectifs* (« nombre de salariés »), *équipementier* (« sous-traitant automobile »), ou bien ils sont formalisés par des désignants différents (*voiture de service*, *voiture de fonction* correspondant à un seul terme tchèque « *služební auto* »).

En ce qui concerne les collocations, c'est non seulement le contexte socio-professionnel, mais surtout la distribution syntagmatique qui permet d'éviter les confusions sémantiques :

exercer une fonction - occuper un poste; régler les différends - régler les échanges commerciaux; demander un emprunt à la banque - accorder un prêt à un agent.

Cette confusion est plus sensible dans le passage du tchèque au français où le français emploie des termes spécifiques dans les constructions syntagmatiques données :

(obnova) remaniement d'un gouvernement - renouvellement d'un contrat
(investice) investissements (capital fixe) - placements (produits financiers)
(oživení) reprise, relance, redressement de l'économie - réanimation d'un noyé
(zavedení) lancement de l'euro / d'un produit sur le marché - introduction d'une nouveauté / d'une réforme
(smlouva) contrat (commercial) - traité (international) - accord (culturel)
(čistý) air pur - carburant propre
(volný) place libre - poste vacant
(svobodný) homme libre - profession libérale
(neziskový) services non marchands - organisations à but non lucratif
(zahraniční) politique étrangère - commerce extérieur

Il y a aussi des confusions sémantiques entre des termes sémantiquement proches qui n'empêchent pourtant pas la compréhension, présentés comme variantes stylistiques (d'après le Corpus tchèque de textes parallèles : Rosen-Vavřín, 2016), par exemple les adjectifs *haut* - *élevé* ou *compétitif* - *concurrentiel* :

Le bâtiment est haut - *le montant est élevé*.

Il a touché une *haute indemnité (élevée), *un haut salaire (notamment dans la langue de vulgarisation), il a fait *une grande demande (importante). D'après le

corpus tchèque les adjectifs *haut* et élevé (*vysoký*) ont la distribution préférentielle suivante: *immeuble, talons, fonction, fonctionnaire, représentant, niveau, haut(e/s) -salaire / chiffre d'affaires, prix, coûts, montant, tarifs, taux, risques, densité, responsabilité, normes, niveau, élevé(es)*. En ce qui concerne leur fréquence, tandis que dans les documents officiels (Acquis, Europarl) l'adjectif *élevé* (34,9%) est plus fréquent que *haut* (20,9%), dans les textes tirés de Presseurop leur fréquence est dans l'ordre inverse au profit de *haut* (35,5%) (*élevé* 28,9%), ce qui témoigne d'une plus grande flexibilité et liberté du style journalistique.

L'entreprise est compétitive - le marché est concurrentiel.

entreprise/économie/produit/offre/avantage/taux compétitif(-ive) (compétitivité 6,6 %) - « konkurenceschopný 79%, konkurenční 20,1% » ;

marché/prix/ environnement/ position / comportement... concurrentiel(le) (concurrence 14%) (« konkurenční 36,3%, konkurenceschopný 12,2% »).

Les confusions et interférences sémantiques et formelles (au niveau du lexique et de la morphosyntaxe) sont aussi assez fréquentes chez les étudiants étrangers apprenant le français des affaires. Citons à titre d'exemple quelques erreurs typiques commises par les étudiants tchèques tirées de ma pratique pédagogique :

mesures *effectives au lieu de *efficaces*; *retrait au lieu de *retraite anticipée*; *compter au lieu de *calculer l'impôt*; *prédictions au lieu de *prévisions de croissance*; *procès au lieu de *processus/procédé de production*; *tenir au lieu de *respecter des règles*; *soumettre au lieu de *remettre les billets*; *la situation* *se change au lieu de *change, entrée d'*argent*s au lieu d'*argent*, *le gouvernement* s'efforce (*se force) de résoudre le problème depuis (*pour) quelques années, *conditions commerciales au lieu de *conditions de vente*, *organisations non profitables au lieu d'*organisations à but non lucratif* ; la *partie au lieu de *la part des services à la création du PIB augmente*.

En dehors des interférences sémantiques, les étudiants tchèques commettent aussi beaucoup de fautes liées aux interférences de prononciation (/z/ au lieu de /s/ : *consommation, diversification*), de fausses dérivations (*investir* - *investeur, *investant dans...; *entreprises* *exportatives; *supprimer* - *suppression) sans oublier la morphologie et la syntaxe : *conditions de vie* sont très *mal (*mauvaises*); *le déficit* *publique (*public*) a augmenté, *de nouveaux membres* veulent *entrer (*adhérer*) à ce parti, *la croissance* s'annonce *mieux (*meilleure*) que prévu ; ce soir il va *acheter (*faire des achats*); *la situation* *quand (*où*) les entreprises changent de pays ; *la société* innove afin de *remplir mieux les attentes des consommateurs (*répondre aux attentes*); *l'article* n'est pas conforme à celui que j'ai *passé commande (*commandé*).

Il y a aussi beaucoup d'interférences avec l'anglais, première langue étrangère des étudiants tchèques :

*supporter au sens de *soutenir (un candidat, des chômeurs, des retraités), promouvoir (la vente), favoriser (l'emploi, le commerce extérieur)*; *application au sens de *candidature, inscription*; *appointment au sens de *rendez-vous*; *demander une question au lieu de *poser une question* ; *compagnie au sens général d'une *société (commerciale)* (qui reste pourtant dans certaines dénominations: *compagnie d'assurances / aérienne*, *rester au sens de *se reposer*, *relaxer au sens de *se détendre*, *visiter au sens d'*aller/venir voir*, *interview - *entretien (d'embauche)*, *expecter *une amélioration des résultats (s'attendre à)*; *les résultats au-dessus des* *expectations (*attentes*), etc.

Conclusion

Les connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du lexique (en étroite liaison avec la grammaire) jouent un rôle essentiel puisqu'elles permettent à l'enseignant de développer chez les étudiants une compétence lexicale non seulement réceptive (reconnaissance des unités lexicales), mais aussi productive (utilisation des unités lexicales dans des énoncés). Néanmoins, la compétence passive est souvent plus solide que la compétence active. Pour apprendre le vocabulaire économique et maîtriser le lexique des affaires, il faut apprendre des termes intégrés dans un réseau conceptuel plus large et employés dans des syntagmes, tout en respectant les contraintes de distribution sémantique et syntaxique, et en tenant compte de l'approche fonctionnelle, discursive et interculturelle.

Ce sont avant tout les collocations terminologiques avec leurs possibilités combinatoires plus ou moins limitées qui jouent un rôle clé dans l'apprentissage d'une langue de spécialité et de sa phraséologie. Ces combinaisons privilégiées des mots ne sont pas prévisibles pour un apprenant étranger ni transférables à partir de sa langue maternelle. Elles sont pourtant identifiables plus facilement au plan réceptif (où elles sont intégrées dans le contexte) que productif. Leur acquisition exige donc des efforts supplémentaires de la part de l'enseignant et de l'apprenant.

La phraséologie spécialisée n'a pas attiré autant l'attention des lexicologues que la phraséologie de la langue générale. Cette lacune est comblée avant tout par les dictionnaires pédagogiques. Pour le français des affaires, une aide précieuse est apportée aux apprenants par le dictionnaire d'apprentissage DAFA qui présente le vocabulaire d'une manière organisée sur le plan linguistique et conceptuel. Il offre toutes les informations dont ils ont besoin pour formuler leurs idées et remplace ainsi l'intuition du locuteur natif au niveau de la construction du discours et de ses

restrictions de combinatoires. Les collocations (adjectivales, nominales, verbales) sont présentées dans le cadre de champs ou microsystèmes conceptuels correspondant à la réalité et au discours économiques en traçant des points de repères dans un domaine spécialisé pour faciliter la parole : *le commerçant fixe le prix, pratique des prix (raisonnables, exorbitants, élevés, modérés, ...)* ; *le client obtient un prix (favorable, d'ami)* ; *on crée une entreprise - elle se développe, se redresse, fait faillite*, etc. (Binon, 2000a). Ce type de dictionnaire, présentant le lexique comme un ensemble structuré de microsystèmes (regroupant les mots autour d'axes communs) devrait servir d'outil d'apprentissage complémentaire au manuel, parce que, comme le suggère Galisson (1991, 23-39, cité par Tréville, 1996 : 176) le dictionnaire ne devrait pas être seulement un instrument de dépannage mais surtout une source de renseignements sur la langue.

Il est vrai que dans la phraséologie spécialisée l'accent était plutôt mis sur l'acquisition de locutions figées et les collocations lexicalisées sont restées longtemps négligées par les apprenants et les enseignants. Leur importance a été relevée notamment grâce à la linguistique de corpus qui permet une analyse combinatoire ou l'extraction automatique des collocations dont les applications lexicographiques peuvent être larges. Cependant le corpus construit pour l'analyse n'est forcément que partiellement représentatif des connaissances du domaine considéré.

Bibliographie

- Binon, J. et al. 2000a. *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires*. Paris : Didier.
- Binon, J. 2000b. Les langues de spécialité : mythe ou réalité, In : *Actes du XXII Congrès International de Linguistique et de Philologies Romanes*, Bruxelles 1998, Tübingen, Niemeyer, volume IV.
- Binon, J., Verlinde, S. 2003. « Les collocations : clef de voûte de l'enseignement et de l'apprentissage du vocabulaire d'une langue étrangère et seconde ». *Lettre de l'Association internationale pour le développement de la recherche en didactique du français langue maternelle (DFLM)*, coordonnée par David, J. & F. Grassmann, Saint-Cloud : éd. Association internationale pour le développement de la recherche en DFLM, p.16-24.
- Cabré, M. 2009. «La Teoría Comunicativa de la Terminología, una aproximación lingüística a los términos». *Revue française de linguistique appliquée*, vol. xiv, (2), p. 9-15. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2009-2-page-9.htm>. [Consulté le 20/03/2017].
- Damette, É. 2007. *Didactique du français juridique : français langue étrangère à visée professionnelle*. Paris : L'Harmattan.
- Dechamps, C. 2004. « Enseignement/apprentissage des collocations d'une langue de spécialité à un public allophone : l'exemple de la langue juridique ». *Ela. Études de linguistique appliquée*, no 135-3, p. 361-370. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-ela-2004-3-page-361.htm>. [Consulté le 26/03/2017].
- Dechamps, C. 2015. « L'enseignement du français juridique en centre de langues : quelques perspectives », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* [En ligne], Vol. XXXIV N° 1, p. 213-234. En ligne : <http://apliut.revues.org/5094> [consulté le 26/03/2017].
- Galisson, R. 1991. *De la langue à la culture par des mots*. Paris : Clé International.

Gémar, J.-C. 1979. « La traduction juridique et son enseignement : aspects théoriques et pratiques », *Meta*, n° 24-1, p. 35-53.

Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*, Paris, PUF.

Mangiante, J.-M. 2004. *Le français sur objectifs spécifiques : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*. Paris : Hachette FLE.

Mel'čuk, I. 1993. « La phraséologie et son rôle dans l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère ». *Études de linguistique appliquée*, n° 92, p. 82-113.

Mel'čuk, I. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Rosen, A. - Vavřín, M.: *Korpus InterCorp - čeština, verze 9 z 9. 9. 2016*. Ústav Českého národního korpusu FF UK, Praha 2016. Accessible sur <http://www.korpus.cz> ; *Treq* - base de données d'équivalents : <http://treq.korpus.cz/index.php> [consulté le 20/03/2017].

Tréville, M.-C., Duquette, L. 1996. *Enseigner le vocabulaire en classe de langue*. Paris : Hachette.

Verlinde S. 1997. « Le vocabulaire des fluctuations dans le discours économique : synonymie et combinatoire ». *Meta*, 1997, n° 42-1, p. 5-14.

Verlinde S. 1995. « La combinatoire du vocabulaire des fluctuations dans le discours économique », *Cahiers de Lexicologie*, n° 66-1. p.137-176.

Notes

1. *Connaître le sens des mots, pris isolément, ne donne pas accès au sens global et provoque des contresens*, (Damette, 2007 : 32).

2. Collocations « non terminologiques » (Phal, 1970 : 101 - in Verlinde, 1995).

3. Conçue comme l'ensemble de « *dénominations spécialisées qui représentent conventionnellement une notion ou un objet individuel* » et sont destinées à « *transférer des connaissances spécialisées* » (Lerat, 1995 : 20).

4. La mise en évidence de différents « actants » de la structure prédicative (compléments du verbe) et la décomposition sémantique des termes prédicatifs permet de saisir différents sens des termes sémantiquement proches et de différencier les synonymes (Melčuk, 1995 : 72-79) par exemple : *revenu - rémunération - salaire*.